



SALUS

Commande sans fil pour ventilo-convecteurs ST103ZB



Guide de démarrage rapide

Pour voir ce guide dans une autre langue, consultez www.salusinc.com
SMC-QG-ST103ZB-FR-201912v4

Introduction

Bienvenue à la Commande sans fil pour ventilo-convecteurs, l'interface mobile de commande du Régulateur sans fil pour ventilo-convecteurs.

La Commande sans fil pour ventilo-convecteurs permet au système de ventilo-convexion de réagir en fonction de la température mesurée par la commande et elle permet à l'utilisateur de contrôler le système de ventilo-convexion à partir de n'importe quel endroit dans la maison.

Mises en garde

Veuillez lire attentivement ces instructions **avant d'installer ou d'utiliser** la commande sans fil pour ventilo-convecteurs.

- **Ne couvrez pas** les bouches d'aération du thermostat.
- **Ne placez pas** l'unité dans une salle de bain ou dans un endroit avec une humidité excessive.
- **Gardez** l'unité au sec. Cet appareil sert au système de contrôle de la température que dans les résidences ou bureaux fermés et exempts d'humidité.
- **N'utilisez pas** de solvants ou d'agents de nettoyage puissants. Nous recommandons de nettoyer le dispositif avec un chiffon doux et sec.

Le fabricant décline toute responsabilité envers tout dommage provoqué par un manquement à ces instructions.

Contactez le support technique : support@salusinc.com

Dans la boîte

Vous aurez besoin des articles suivants :



Commande avec piles et support de montage



Support de bureau



Vis et ancrages



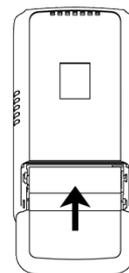
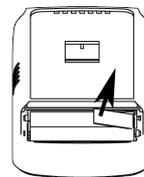
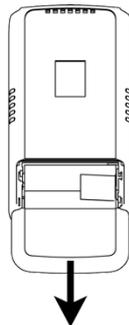
Guide de démarrage rapide

Outils requis :

- Tournevis Phillips no1 ou tournevis à tête plate
- Perceuse et foret de 3/16 po (seulement si vous avez besoin d'ancrages)

1. Tirer sur le taquet de la pile

Ouvrir le compartiment à pile situé à l'arrière de la commande et tirer sur le taquet de la pile pour mettre la commande en marche.



2. Synchroniser la commande avec le régulateur

En utilisant une passerelle de communication, mettez sous tension et synchronisez d'abord la commande avec le système domotique résidentiel. Lorsque la commande se met en mode d'identification « Identity Mode », à la suite de la synchronisation, mettre aussi le régulateur sans fil en mode d'identification. La commande se mettra automatiquement en communication avec le régulateur.

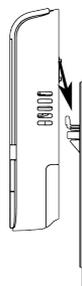
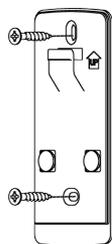
Si vous utilisez un réseau construit par le régulateur sans fil pour ventilo-convecteurs, mettre le régulateur sans fil en mode d'identification et ensuite mettre la commande sous tension. La commande se mettra automatiquement en communication avec le régulateur après s'être jointe au réseau construit par le dispositif.

Si la commande n'est pas synchronisée avec un réseau, la commande affichera simplement la température et le taux d'humidité, comme il est montré à droite. N'importe quel bouton qui est appuyé fera une tentative de synchronisation avec un réseau.



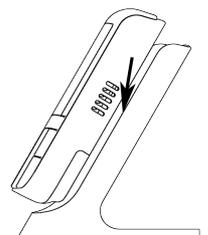
3. Choix de l'endroit du montage

La commande sans fil pour ventilo-convecteurs peut être fixée sur un mur pour qu'elle ne nuise pas ou elle peut être placée sur un support de bureau pour en faciliter la portabilité.



Pour le montage au mur, enlevez le support mural situé à l'arrière de la commande et fixez le support mural à l'endroit désiré sur le mur en utilisant les ancrages et les vis fournies. Ensuite, faites glisser la commande sur le support mural.

Pour un fonctionnement à partir d'un bureau ou d'un dessus de cabinet, enlevez le support mural situé à l'arrière de la commande et faites glisser la commande sur le support de bureau.



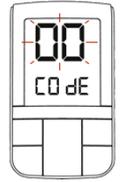
4. Fonctionnement normal

À la suite de la synchronisation de la commande avec le régulateur sans fil pour ventilo-convecteurs, la commande affichera l'écran d'accueil avec les boutons suivants :

Bouton	Fonction
MODE	Sélectionner le mode chauffage, refroidissement ou automatique
FAN	Sélectionner le mode de fonctionnement du ventilateur
SETTINGS	Ouvrir ou quitter le mode de réglage de l'utilisateur « User Settings » pour effectuer les réglages suivants : <ul style="list-style-type: none"> Sélection des unités de température °C ou °F Sélection du capteur de température intérieure ou extérieure Configuration du point de réglage précédent (si P16 n'est pas désactivé) Sélection du mode d'affichage de l'heure 12 ou 24 Réglage de l'heure (en mode autonome ou local) Réglage du mois et de la date (en mode autonome ou local) Réglage de l'année (en mode autonome ou local) Accès au mode de programmation (si P0 = Programmable) Réglage de l'écart de température
▲ or ▼	Écran d'accueil : Accès au mode de changement de consigne Changement de consigne : augmenter ou réduire la consigne établie pour le mode de chaleur ou de refroidissement sélectionné
SELECT	Écran d'accueil : Sélection de l'affichage sur la température ambiante ; la consigne et le taux d'humidité, ou l'horaire. Changement de consigne : Faire basculer le bouton du maintien permanent entre ON et OFF

5. Fonction des codes

Le dispositif peut réaliser des fonctions supplémentaires qui sont requises dans certaines situations. Pour avoir accès à ces fonctions, appuyez sur les boutons MODE, FAN et SETTINGS simultanément jusqu'à ce que **COdE** soit affiché (env. deux secondes). Entrez le code de la fonction désirée selon le tableau ci-dessous à l'aide des boutons ▲ et ▼.



Code	Fonction
00	Mode d'identification : Affichage clignotant et liens vers la commande du ventilo-convecteur, si disponible.
49	Configuration de paramètre : fonction pour régler les paramètres de fonctionnement.
55	Joindre ou quitter le réseau : Si le dispositif n'est pas relié à un réseau, celui-ci commencera la procédure de synchronisation. Si le dispositif est relié à un réseau, celui-ci demandera de confirmer la désynchronisation face au réseau. Si vous confirmez, le dispositif quittera le réseau et commencera la procédure de synchronisation.
86	Réglages d'origine installés à l'usine : Remet les paramètres d'origine installés à l'usine et se réinitialise. Le dispositif demandera de confirmer la remise des paramètres d'origine.

Lorsqu'une confirmation est requise, si la confirmation n'est pas reçue dans les trois minutes, le dispositif retournera à l'écran d'accueil.

FCC and Industrie Canada

FCC

This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation. Changes or modifications to this unit not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate the equipment.

NOTE: This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy, and if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

FCC AND INDUSTRIE CANADA

RF Radiation Exposure statement: This equipment complies with FCC and Industry Canada RF radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment. This equipment should be installed and operated with a minimum distance of 20 centimeters between the antenna and all persons.

Cet appareil est conforme aux limites d'exposition au rayonnement FR du FCC et d'Industrie Canada pour un environnement non contrôlé. Cet appareil devrait être installé et devrait fonctionner de sorte qu'il se trouve à une distance d'au moins 20 cm entre l'antenne et toute personne.

INDUSTRIE CANADA

This device complies with Industry Canada licence-exempt RSS standard(s). Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause interference, and (2) this device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

Le présent appareil est conforme aux CNR d'Industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes : (1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et (2) l'utilisateur de l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

Garantie

SALUS North America Inc. (« Salus ») garantit que pour une période de cinq (5) ans (« Période de garantie ») à partir de la date d'achat par le client (« Client »), cet appareil, à l'exclusion des piles (« Produit »), sera exempt de tout défaut de matériau ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et de services, en conformité avec les instructions fournies. Pendant la Période de garantie, Salus réparera ou remplacera, selon sa décision, sans frais par rapport à l'appareil, tout Produit défectueux. Tout appareil remplacé et/ou réparé sera garanti pour le restant de la Période de garantie originale ou pour quatre-vingt-dix (90) jours, la période la plus longue étant retenue.

Cette garantie ne couvre pas les frais de démontage ou de réinstallation. Cette garantie ne s'applique pas si un Produit (i) a été modifié, réparé ou altéré par quelqu'un d'autre qu'un employé de Salus ou qu'un représentant autorisé par Salus, (ii) n'a pas été entretenu en conformité avec les instructions de manipulation et de fonctionnement fournies par Salus ou (iii) a été sujet à des conditions physiques ou électriques inhabituelles, à une mauvaise utilisation, à de l'abus, à de la négligence ou à un accident.

Cette garantie constitue la seule garantie expresse que Salus offre pour le Produit. Toutes les garanties implicites, y compris les garanties de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier, sont limitées à la Période de garantie ou à la plus courte période permise par la loi.

SALUS NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE D'AUCUNE PERTE OU DOMMAGE D'AUCUNE SORTE, Y COMPRIS DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCIDENTEL OU CONSÉCUTIF RÉSULTANT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, D'UNE VIOLATION DE TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, OU DE TOUTE AUTRE DÉFAILLANCE DE CE PRODUIT. Certains États ou provinces ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accidentels ou consécutifs ou la limitation de la durée de la garantie implicite sur la qualité marchande ou sur l'adéquation. Par conséquent, ces exclusions ou limitations peuvent ne pas s'appliquer à vous.

Aucune information ou aucun avis, oral ou écrit, donnés par Salus ou par un représentant autorisé par Salus ne peut modifier ou prolonger la portée de cette garantie. Si une des modalités s'avérait illégale ou non exécutoire, la légalité et la force exécutoire des autres modalités ne seraient pas affectées ou amoindries. Le recours unique et exclusif du client, en vertu de la présente garantie limitée, est la réparation du Produit ou son remplacement, tel que décrit dans la présente garantie. Si un Produit couvert par la présente garantie est défectueux, le client peut :

- contacter le fournisseur (« Vendeur ») à qui le Client a acheté le Produit pour obtenir un produit équivalent en remplacement après que le Vendeur a jugé que le Produit est défectueux et que le Client est éligible au remplacement,
- contacter le Service à la clientèle de Salus au support@salusinc.com, pour déterminer si l'appareil est éligible à un remplacement. Si un remplacement est autorisé par la garantie et a été expédié avant le retour de l'appareil sous garantie, une carte de crédit est requise, et une retenue peut être appliquée sur la carte de crédit du Client pour la valeur du remplacement jusqu'à ce que l'appareil retourné soit vérifié et jugé éligible à un remplacement, auquel cas la carte de crédit du Client ne sera pas débitée.

Cette garantie vous confère des droits légaux précis; vous pourriez également avoir d'autres droits qui varient d'un État ou d'une province à l'autre. Pour toute question concernant cette garantie, veuillez écrire à Salus à l'adresse suivante :

SALUS North America, Inc.
850 Main Street
Redwood City, CA 94063